

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du lundi 24 avril 2023**

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le lundi 24 avril 2023 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du Conseil municipal du 28 mars 2023

Décisions du Maire :

Achats

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT	
					HT	TTC
2023_020	30/03/2023	COMMUNE	REPARATION DESBROUSSAILLEUSE	GOBIL SARL	211,62	253,95
2023_021	13/04/2023	COMMUNE	SALLE DES FETES DISJONCTEUR	ADOPTTEC	1 278,28	1 533,94
2023_022	13/04/2023	COMMUNE	ECOLE CALCULATRICES	SAVOIRSPLUS	226,46	271,75
2023_023	13/04/2023	COMMUNE	MAIRIE CLE RGS	AGEDI	0,00	260,00
2023_024	13/04/2023	COMMUNE	EGLISE VOUTE DU TRANSEPT SUD TRAVAUX MACONNERIE	BATI RACAN	3 204,01	3 844,81
2023_025	13/04/2023	COMMUNE	DIVISION PARCELLE SECTION Y10058 (CREATION CHEMIN PUBLIC)	GEOPLUS	1 330,00	1 596,00

Propositions de délibération :

COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01

Mouvements comptables

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Chemin rural numéro 110 lieu-dit L'Épine

Infos et points divers :

Sénatoriales : élection des délégués

Compte financier unique : suivi traitement

CCCR : actualités - études patrimoniales eau et assainissement

Dotation globale de fonctionnement : révision

Société RWE : suivie projet panneaux photovoltaïques

SATESE37 : prise de compétence au 01.04.2023

Travaux Eglise : devis Bati-Racan du 04.04.2023

Travaux rue du 11 Novembre : suivi traitement amiante (SIEIL)

Voirie : point sur groupement de commandes 2023

Voirie : projet achat terrain particulier

Voirie : signalisation chemin de La Bougrerie

Téléphonie - fibre : offre Connect service

Mairie : suivi recrutement poste Mairie et APC

Marché Les Heures Gourmandes : 3^{ème} édition

Journées européennes du patrimoine : programmations

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : le 09 juin 2023 (sénatoriales : élections délégués)

Prochains conseils municipaux : *à définir*

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Madame Aurélie BELDAN, Monsieur Christophe Riant, Monsieur Olivier BIZIEUX, Madame Lucie OGER, Monsieur Louis DE BEUNAY, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ;

Absents représentés : Monsieur Éric SOETAERT, Monsieur Jean-François LECLERC, Madame Geneviève RIPPON, Madame Vêrane MAILLER ;

Absents et Absents excusés : .

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINÉ, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal

Achats

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2023_020	30/03/2023	COMMUNE	REPARATION DESBROUSSAILLEUSE	GOBIL SARL	211,62	253,95
2023_021	13/04/2023	COMMUNE	SALLE DES FETES DISJONCTEUR	ADOPTTELEC	1 278,28	1 533,94
2023_022	13/04/2023	COMMUNE	ECOLE CALCULATRICES	SAVOIRSPLUS	226,46	271,75
2023_023	13/04/2023	COMMUNE	MAIRIE CLE RGS	AGEDI	0,00	260,00
2023_024	13/04/2023	COMMUNE	EGLISE VOUTE DU TRANSEPT SUD TRAVAUX MACONNERIE	BATI RACAN	3 204,01	3 844,81
2023_025	13/04/2023	COMMUNE	DIVISION PARCELLE SECTION Y10058 (CREATION CHEMIN PUBLIC)	GEOPLUS	1 330,00	1 596,00

Le procès-verbal du 28 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE_2023_027 COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1600.00	
6064	Fournitures administratives	-185.00	
6068	Autres matières et fournitures	-1600.00	
618	Divers	-8335.00	
625	Déplacements et missions	-3000.00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	-1000.00	
65132	Prix	-2192.00	
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	185.00	
741121	DSR des communes		-13741.00

741127	DNP des communes		-786.00
		TOTAL :	-14527.00
			-14527.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111 - 181	Terrains nus	1600.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1600.00
		TOTAL :	1600.00
			1600.00
		TOTAL :	-12927.00
			-12927.00

Le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 26/04/2023 et de l'affichage le 26/04/2023
 SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 26/04/2023 037-213701162-20230424-DE_2023_027-DE

DE_2023_028 CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société Enedis doit procéder à l'installation d'une ligne électrique souterraine au chemin rural n° 110 (CR110) au lieu-dit L'Epine, propriété de la Commune.

A cet effet, Enedis présente à la Collectivité une convention de servitudes pour :

- Etablir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 5 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 129 mètres ainsi que ces accessoires ;
- Etablir si besoin des bornes de repérage ;
- Encastrier un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou façade ;
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur ;
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du Service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis

Monsieur le Maire de préciser que ces interventions sur le domaine public devront préalablement avoir été communiquées à la Collectivité, comme il est mentionné dans ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve que la structure de la chaussée ne soit pas impactée par l'enfouissement projeté :

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage de canalisations en tréfonds au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société sur le chemin rural n° 110 (CR110) au lieu-dit L'Epine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec la société Enedis.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à la servitude du chemin rural n° 110 (CR110) au lieu-dit L'Epine.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 26/04/2023 et de l'affichage le 26/04/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 26/04/2023 037-213701162-20230424-DE_2023_028-DE

Infos et points divers :

Sénatoriales : élection des délégués

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023 ; les conseils municipaux sont ainsi convoqués le vendredi 9 juin 2023 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants : l'attention est appelée sur le caractère impératif de cette date, cette désignation ne pouvant avoir lieu avant ou après cette date.

Compte financier unique : suivi traitement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancée des résolutions sur les problèmes rencontrés dans l'élaborations du Compte financier unique (CFU) en remplacement dès cette année du Compte administratif pour notre Collectivité ; à ce jour, les CFU ne sont toujours pas validés par la Trésorerie en raison d'interventions attendues par le prestataire Agedi sur le paramétrage de données du budget principal : ce dernier est régulièrement relancé afin d'activer la clôture de l'année comptable 2022.

CCCR : actualités

Monsieur le Maire informe que les budgets ont été votés à la Communauté de communes, avec notamment une augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ; également revu à la hausse de 15 %, l'ensemble des tarifs de la piscine en considération des coûts de maintenance dans le contexte énergétique actuel.

Dans le cadre de la prise de compétence eau et assainissement par la Comcom, les coûts sur les études des eaux pluviales et des eaux usées ont été arrêtés et intégrés aux prévisions budgétaires : soient pour les eaux usées, 10 947 euros à répartir sur 2023-2024 et pour les eaux pluviales 5 204 euros à répartir sur 2023-2024. Enfin, le groupement SAFEGE (SUEZ) procèdera à des études sur l'assainissement en agglomération à compter du mois de mai et pour une durée de 14 mois.

Concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), le projet du 7^{ème} centre d'accueil à La Ferrière est acté avec une ouverture programmée en 2024.

Dotations globales de fonctionnement : révision

Monsieur le Maire expose, à l'appui de la délibération prise ce jour, les raisons de la baisse constatée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçues par la Collectivité avec une variation 2023-2022 de moins 13.79 %.

Monsieur Laurent SARRAZIN, Conseiller aux décideurs locaux, rapporte que *la dotation solidarité rurale (DSR) est essentiellement à l'origine de la baisse ; cette dotation est composée d'une fraction nationale qui bénéficie à la quasi-totalité des communes rurales et d'une fraction cible réservée aux 10 000 communes rurales les plus fragiles.*

En 2021, notre Collectivité était au rang 9 978 de la fraction cible ; en 2022, elle était au rang 12 230.

En 2022, Les Hermites cesse donc d'être éligible à la fraction cible ; lorsqu'une commune sort du dispositif de la fraction cible, elle touche l'année de sa sortie 50% de la dotation cible de l'année précédente.

En 2021, notre Commune a perçu 19 650 au titre de la fraction nationale et 33 990 au titre de la fraction cible soit un total de DSR de 53 640.

En 2022, Elle a perçu 19 672 au titre de la fraction nationale et 16 995 au titre de la sortie du dispositif de la fraction cible (33 990 / 2), soit un total de DSR de 36 667.

Enfin, en 2023, notre Collectivité a uniquement perçu 22 759 au titre de la fraction nationale.

Par ailleurs, entre 2021 et 2022, le potentiel financier par habitant est passé de 613 à 639, tandis que le revenu fiscal est passé de 13 156 à 13 650. D'où l'explication plausible que Les Hermites ne soit plus éligible à la fraction cible.

Société RWE : suivie projet panneaux photovoltaïques

Concernant ce projet exposé lors des précédentes séances, Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion s'est tenue à Tours à la Direction départementale des territoires (DDT) au cours de laquelle une clause a été avancée sur demande de la DDT et concernant l'agrivoltaïque, ce qui nécessitera pour le Demandeur, d'impliquer un agriculteur dans ce projet ; à suivre également le lancement prochainement d'une concertation auprès des riverains du futur site d'implantation. Concernant la convention présentée à la Collectivité, son visa est à venir.

SATESE37 : prise de compétence au 01.04.2023

Monsieur le Maire rapporte que la prise de compétence du « contrôle des raccordements assainissement collectif (AC) » par le SATESE37 est effective depuis le 1^{er} avril 2023, ce qui constitue une bonne nouvelle avec une garantie sur la qualité du contrôle attendu.

Travaux Eglise : devis Bati-Racan du 04.04.2023

Monsieur François SALGÉ prend la parole afin d'exposer les infiltrations d'eau constatées au niveau de la charpente et qui ont été colmatées depuis ; les autres travaux de rénovation ont significativement avancé par ailleurs. Restera une intervention à l'extérieur de l'édifice pour traiter les infiltrations d'eau au niveau de la noue. Il est également relevé une fissure d'importance qu'il conviendra de surveiller.

Travaux rue du 11 Novembre 1918 : suivi traitement amiante (SIEIL)

Monsieur le Maire rappelle le courrier du Conseil départementale daté du 28 mars et faisant suite à la communication des rapports techniques du SIEIL : sur ce point, l'analyse du Conseil dépt soulève une interrogation sur la légitimité des dépenses à engager pour le traitement de l'amiante, au motif qu'un « résultat positif » aurait dû être trouvé sur toute la rue concernée, ce qui n'est pas le cas. A l'appui de cette analyse, la Collectivité demande donc au SIEIL de revoir légitimement les dépenses prévisionnelles, voir à envisager une nouvelle expertise.

Voirie : point sur groupement de commandes 2023

Concernant la rénovation de la voirie, Monsieur Christophe Riant intervient pour annoncer que les plis ont été ouverts ce mardi 11 avril et que l'entreprise SAS COLIN TP a été retenu dans le cadre du marché du groupement de commandes : au vu de l'offre présentée, la Collectivité voit son budget prévisionnel pour ces travaux revu à la baisse.

Voirie : projet achat terrain particulier

Monsieur le Maire rappelle le projet de rallonger le tracé partant de La Terrerie afin d'assurer la continuité du chemin de randonnée jusqu'à l'axe routier Les Janvrys en acquérant une portion de terrain longeant la parcelle cadastrée section YN numéro 58 ; Monsieur Jérôme LAMBERT, propriétaire de cette parcelle, est favorable à ce projet. Un bornage aura donc lieu prochainement avec in fine un passage devant notaire pour officialiser l'acquisition. Le coût de la vente est évalué à 38.00 centimes le m² soit une dépense estimée à 1 500.00 euros.

Voirie : signalisation chemin de La Bougrerie

Monsieur le Maire informe que la Collectivité a été contactée pour la mise en place d'une signalétique au chemin de La Bougrerie afin que des conducteurs ne soient plus induits en erreur sur la localisation du gîte

La Poquionnerie : soucieux que ce type de demandes ne se généralise pas, l'Assemblée souhaite étudier plus en avant ce besoin avant de s'exprimer.

Téléphonie - fibre : offre Connect service

Monsieur le Maire fait savoir que la société Connect Services basée à Sorigny est retenue en remplacement d'Orange pour la téléphonie et la fibre : l'activation des prestations attendues s'opérera d'ici cet été. A relever qu'une économie de près de 1 000 euros TTC par an est annoncée aux vues de nos coûts actuels.

Mairie : suivi recrutement poste Mairie et APC

Concernant le poste d'Agent de gestion administrative et postale en Mairie, Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer le recrutement de Madame Michèle LEBERT, ravie d'intégrer prochainement l'équipe municipale : son arrivée est prévue au 1^{er} juin 2023.

Marché Les Heures Gourmandes : 3^{ème} édition

Pour cette manifestation organisée par la Communauté de communes, Monsieur le Maire invite les Elus à s'exprimer sur les trois dates proposées aux Hermites : à l'unanimité est retenue le jeudi 20 juillet. Lors de cette nouvelle édition, devrait être présent l'AMAP de La Gâtine et ces nombreux artisans.

Journées européennes du patrimoine : programmations

Monsieur François SALGÉ intervient sur ces programmations afin de proposer l'inauguration de la chapelle Saint-Hubert le dimanche 17 septembre 2023 : proposition validée par l'Assemblée ce qui donnera lieu à une large communication le moment venu.

Dates à retenir :

Arrivée de Madame LEBERT : jeudi 1^{er} juin 2023 ;

Echappée Renaudaise : samedi 03 juin 2023 à 10h00 à Château-Renault ;

Prochain conseil municipal : le 09 juin 2023 (sénatoriales : élections délégués) à 20h00 ;

Prochains conseils municipaux : pas de conseil en mai ; 06 juillet à 20h00 ; pas de conseil en août ;

Marché Les Heures Gourmandes : jeudi 20 juillet 2023 ;

Journées européennes du patrimoine : samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 23 h 00.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 avril 2023 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
24/04/2023	DE_2023_027	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01	39
24/04/2023	DE_2023_028	CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS	40

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 avril 2023 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
24/04/2023	DE_2023_027	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01	39
24/04/2023	DE_2023_028	CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS	40

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 avril 2023 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
7.1 Décisions budgétaires			
24/04/2023	DE_2023_027	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01	39
8.3 Voirie			
24/04/2023	DE_2023_028	CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS	40

Signatures

Le Maire
Alain DROUET

L'élu secrétaire de séance
Eloïse DROUET






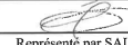
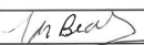
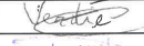

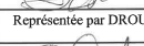

Convocation

Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 18/04/2023 à 16:22
a.drouet@leshermites.fr	Réception confirmée le 18/04/2023 à 17:53
f.salge@leshermites.fr	Réception confirmée le 20/04/2023 à 14:35
a.beldan@leshermites.fr	Réception confirmée le 18/04/2023 à 16:49
c.riant@leshermites.fr	Réception confirmée le 18/04/2023 à 22:10
soetaert.eric@gmail.com	Réception confirmée le 19/04/2023 à 15:57
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 20/04/2023 à 12:45
ogermadeleine@gmail.com	Réception confirmée le 21/04/2023 à 09:17
jf-leclerc@orange.fr	Réception confirmée le 18/04/2023 à 16:31
louis-de-beunay@orange.fr	aucune
verdiestephane@orange.fr	Réception confirmée le 18/04/2023 à 18:05
feha.drouet@gmail.com	aucune
jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 18/04/2023 à 19:16
genevieve rippon@hotmail.fr	aucune
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 19/04/2023 à 05:22
verane.gigaud@gmail.com	aucune

République Française
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
COMMUNE DE LES HERMITES

LISTE DE PRESENCE
Réunion du 24/04/2023

Date de la convocation: 18/04/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	Représenté par BIZIEUX Olivier
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	Représenté par SALGÉ François
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	Représentée par DROUET Eloïse
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	Représentée par BELDAN Aurélie

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET